



Mairie de LE TORQUESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil treize, le vingt novembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Sylvain MARIE**.

Étaient présents : M. Sylvain MARIE, M. Gérard BOURG, Mme Marie-Christine DEROCHE-REHEL, M. Xavier DUCY, Mme Thérèse GUILLARD, M. Cyril REMEUR, Mme Jeanne GONCALVES, Mme Pierrette LAVAL, M. Philippe BECQUEMONT, M. Jacques AUBER.

Étaient absents excusés : Mme Mauricette HENRI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : .

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-025 : projet restauration tableaux et statues église : demandes de subventions

Monsieur le Maire expose,

vu la convention signée entre la commune et la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine de proximité, et notamment la restauration de l'Eglise,

vu les devis établis pour la restauration du chemin de croix et de différentes statues,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'inscrire au budget communal le montant des travaux qui seront réalisés en trois tranches :
- tranche 1 : restauration des tableaux des 4 stations du chemin de croix : 10 912.00€HT (Atelier D'Amélie à Saint Ceneri le Gerei 61)
- tranche 2 : restauration de trois statues (Ste Madeleine- Ste Juliette, St Cyr) : 4480.00€HT (J.M.D. HUE Doreur sur Bois à Caumont l'Eventé 14)
- tranche 3 : restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant : 780.00€HT5 (J.M.D. HUE Doreur su Bois à Caumont l'Eventé 14)
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention :
 - 1) auprès du Conseil Général du Calvados Service Territoire
 - 2) auprès de Monsieur le Sénateur Ambroise DUPONT au titre de la réserve parlementaire

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-026 : enfouissement de la colonne de verres : convention entre la commune et l'Intercom

Monsieur le Maire expose : afin de réaliser les travaux d'enfouissement de la colonne de verres, une convention sera établie entre la communauté de communes Blangy Pont-L'Evêque Intercom et la commune . L'acquisition des colonnes enterrées est financée par Blangy Pont-L'Evêque Intercom, le financement pour les travaux d'implantation revient à la charge de la commune (entre 1 750.00€ et 2 250.00€HT).

après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Blangy Pont-L'Evêque Intercom
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-027 : recensement de la population 2014 : création d'un emploi d'agent recenseur

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de 2014:

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article V,

vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, décide :

- la création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 et de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de début janvier à mi-février.

L'agent sera rémunéré à raison de : 1.10€ par feuille de logement remplie

2.00€ par bulletin individuel rempli

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-028 : Heures des dimanches employés communaux année 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, après information auprès du CDG :

Des heures des dimanches sur le salaire de décembre seront octroyées aux agents communaux pour le rangement des archives dans le local de la mairie et la participation aux fêtes communales de l'année 2013 soit :

Madame Gagneux Florence : 33h

Monsieur Coutance Michel : 17h

Madame Bellanger Christine : 6h

Accord de l'ensemble des conseillers.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Réglementation accueil des gens du voyage

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en accord avec les services de la Sous-Préfecture un arrêté sera pris pour réglementer l'accueil des gens du voyage, la commune n'ayant pas de structure adaptée.

INFORMATION : Colis de fin d'année

comme chaque année un colis de Noël sera distribué à nos aînés.

INFORMATION : travaux sur la salle communale : présentation du projet

Monsieur le Maire présente le projet établi par M. BATAILLE architecte à Pont-L'Évêque consistant en la création d'un préau sur le devant et le côté parking, en attente de chiffrage.

INFORMATION : Le Petit Torquesnois année 2013

la commission se réunira le lundi 02 décembre pour finaliser le contenu du petit journal.

questions diverses

achat d'un lave-vaisselle pour la salle communale : ce sera fait dans la semaine si possible auprès d'un vendeur local ou sur catalogue.